



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement



AGERROUTE SENEGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE KEDOUGOU – SALEMATA

Avis d'appel public à manifestation d'intérêt

Recrutement d'un cabinet pour la formation collective sur l'entretien routier des chaussées et sur la conception géotechnique des ouvrages d'art dans le cadre du projet d'aménagement et de bitumage de la route Kédougou – Salémata (RELANCE)

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le quotidien national « L'AS » du 17 Décembre 2020.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) Sénégal, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement, a obtenu un financement de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de l'État du Sénégal afin de réaliser **les travaux d'aménagement et de bitumage de la route Kédougou – Salémata**, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour le recrutement d'un cabinet pour la formation collective sur l'entretien routier des chaussées et sur la conception géotechnique des ouvrages d'art.
3. Les prestations consistent en :
 - Elaborer les modules et les programmes des deux sessions de formation sur les thèmes retenus ;
 - Proposer la méthodologie à suivre pour l'atteinte des objectifs spécifiques de chaque session et de façon générale les objectifs de la formation collective ;
 - Elaborer les supports de formation de chaque session qui seront la propriété de l'AGERROUTE et le Cabinet devra les soumettre en version électronique et en support papier ;

- Assurer la formation théorique et pratique de chaque session à partir d'exemples concrets, de cas pratiques issus des expériences ;
- Rédiger un rapport de synthèse pour la première session et un rapport final qui synthétise l'ensemble des deux sessions de la formation collective.

La période prévisionnelle de réalisation des prestations est prévue pour le mois d'Octobre 2021. Les sessions sont prévues pour une durée de cinq (5) jours par module, en prestations espacées de quinze jours au minimum et de trente jours au maximum.

4. L'AGEROUTE Sénégal invite par la présente, les candidats éligibles (cabinets) et intéressés à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-dessus en fournissant les informations ci-après indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services :

- Leurs domaines d'intervention ainsi que les années d'existence ;
- Leurs qualifications dans le domaine du service sollicité (brochures et références concernant la formation dans le domaine) ;
- Leurs capacités techniques et de gestion ;
- Les références de clients bénéficiaires des prestations décrites ;
- Et toute autre information jugée pertinente.

Il est demandé aux candidats (cabinets) de fournir ces informations en ne dépassant pas de 15 pages environ. Les candidats peuvent se constituer en groupement pour renforcer leurs compétences respectives.

Un candidat (cabinet) qui présente plus d'une offre, seul et/ou en groupement sera disqualifié.

5. Une liste restreinte composée d'au plus six (6) cabinets ayant obtenu la note minimale de 70 sur 100 points présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité Contractante.

Ces candidats (cabinets) présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode « de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût) »

L'évaluation sera conduite comme suit :

- Qualification générale du cabinet dans le domaine l'organisation et l'animation de session de formation pour adultes en général notée sur **dix (10) points** (EG > 5ans 10points ; 3 <= EG < =5 ans 5 points ; EG < 3 ans 00 point)
- Expérience en missions similaires : avoir réalisé cinq (5) sessions de formation continue dans le domaine des infrastructures routières notamment sur les thèmes conception géotechnique des chaussées et des ouvrages d'art et l'entretien routier des chaussées au

cours des dix **(10)** dernières années (à partir de 2011) notée sur **vingt - cinq (25) points** ; soit cinq **(5)** points par expérience similaire.

NB : Seules les missions similaires accompagnées de certificat ou d'attestation de service fait et d'une fiche de projet décrivant de manière succincte la consistance des prestations réalisées par le candidat seront prises en compte.

- Organisation technique et managériale du cabinet **notée sur quinze (15) points**.
- Qualifications du personnel permanent du candidat **noté sur cinquante (50) points** : le candidat devra disposer d'un personnel permanent composé au minimum d'experts ayant les qualifications et compétences suivantes :
 - ✓ Un (1) expert formateur en conception géotechnique des ouvrages d'art : diplôme Bac + 5 Ingénieur en Génie civil, Géotechnicien, Ingénieur ouvrages d'art ou équivalent, disposant de 15 ans d'expérience pour des missions similaires (25 points).
 - ✓ Un expert formateur en entretien routier des chaussées : diplôme Bac + 5 Ingénieur en Génie civil, Ingénieur routier, Ingénieur géotechnicien ou équivalent, disposant de 15 ans d'expérience pour des missions similaires (25 points).

En cas d'égalité de notes des candidats, il sera pris en compte le critère du nombre total de références analogues présentées par les candidats concernés et un classement sera fait dans l'ordre décroissant du nombre total de missions similaires. Ainsi les candidats présentant les nombres les plus élevés seront avantagés.

6. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des Directives pour la passation des marchés de services de consultants financés par un prêt ou une avance de fonds de la Banque Ouest Africaine de Développement.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux heures suivantes : 09 H à 15 H et auprès de : ageroute@ageroute.sn ou rndour@ageroute.sn ou pmdiouf@ageroute.sn.
8. Les dossiers de candidatures doivent être déposés **sous plis fermés en cinq (05) exemplaires** au secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE, sis à l'adresse ci-dessous au plus tard le **29 juin 2021 à 12 heures 30 minutes précises (heure locale) GMT** :

Agence des Travaux et de Gestion des Routes
Rue David DIOP X Rue F - Fann Résidence

BP : 25 242 Dakar - Sénégal

Tel : (221) 33 869 07 51

Fax : (221) 33 864 63 50

La langue de travail sera le français.

L'intérêt manifesté par un groupement de bureaux d'études ou de firme(s), n'implique aucune obligation de la part de l'AGEROUTE Sénégal de l'inclure sur la liste restreinte.

LE DIRECTEUR GENERAL

Ibrahima NDIAYE